

Adresse du tribunal criminel du département de l'Isère à la Convention nationale, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel du département de l'Isère à la Convention nationale, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 126;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15195_t1_0126_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Citoyens représentants,

A peine prévenus des nouveaux orages qui ont menacé la chose publique, nous nous sommes empressés de nous réunir avec la société populaire et les citoyens de cette commune, pour jurer tous ensemble de rester inviolablement attachés à la Convention nationale, de l'environner de nos respects, de faire exécuter tous ses décrets, et de périr s'il le faut en les défendant. La Révolution est dans le peuple et non dans la renommée de quelques personnages. Nous chérissons la liberté, mais nous n'idolâtrons personne. La Convention nationale est notre seul et unique point de ralliement; malheur aux factieux qui voudroient en créer un autre.

Grenoble, 15 thermidor an deux de la République française une et indivisible.

DREVAL (*président*), SUARD, BASSAL, MARTIN, FRANCOIS, GROS, BOYER (*secrétaire*).

[*Le conseil permanent du district de Grenoble à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (122)

Représentans du peuple français,

La Révolution est dans le peuple. C'est lui qui la veut, c'est lui qui l'a faite. Sa volonté et son action sont indépendantes de toutes les factions, de toutes les conspirations. Les traîtres, les conspirateurs, quels qu'ils soient, où qu'ils soient placés, périront, et le peuple restera libre et tout puissant.

Soyés fermes à votre poste; consolidés l'ouvrage de la liberté et de la puissance publique. Le peuple dont vous assurés le bonheur avec le triomphe de la République, sera toujours debout et armé pour vous défendre et pour jouir de la glorieuse destinée que votre constance lui prépare.

Salut, union et fraternité.

DENANTES (*président*), NOIVERD (*vice-président*),

BALMES, IMBERT, LECOUR, MARCEL, BIGILLION, HILAIRE, DESSOUCHES (*secrétaire*).

Les membres du tribunal de Grenoble, après avoir pris lecture de l'adresse, votée aujourd'hui par la société populaire, extraordinairement assemblée et environnée de la masse du peuple, s'empressent d'adhérer aux sentiments exprimés dans cette adresse.

Arrêté en tribunal le 15 thermidor l'an second de la république française une et indivisible.

ENFANTIN (*président*),
GAUTIER, MICHAL, RIVIER, BLANC
(*commissaire national*),
CERILLAT-DUMOZE (*secrétaire*).

[*Le tribunal criminel du département de l'Isère à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (123)

(122) C 319, pl. 1304, p. 18.

(123) C 319, pl. 1304, p. 19-20.

Le tribunal criminel constamment attaché aux principes, et profondément pénétré d'horreur pour les tirans et les traîtres, adhère avec tranport aux mesures vigoureuses et salutaires prises par la Convention nationale dans la journée du 9 thermidor.

Vive la République, Vive la Convention.

ARTHAUD (*président*), BOYER, RONDA, RODEL, COUTURIER (*accusateur public*), BENNAUX, DELISLE, LONG.

[*Le conseil général de Grenoble à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (124)

Vu l'adresse de la société populaire et des citoyens de la commune de Grenoble spontanément et extraordinairement réunis ce jourd'hui, le conseil général de la commune extraordinairement assemblé en séance publique dans le lieu ordinaire de ses séances, après en avoir entendu la lecture, n'ayant d'autres vues que le salut de la République, une et indivisible, le ralliement à la Convention nationale et l'anéantissement de tous les traîtres, l'a adoptée, avec cet empressement que mérite son motif.

DUMAS (*maire*), TRIPEIRE (*agent nat.*),
et une demi-page de signatures.

50

[*La commune de Vautry-la-Montagne, ci-devant Saint-Vaury, département de la Creuse, à la Convention nationale, s. d.*] (125)

Citoyens représentants,

La Commune de Vautry-la-Montagne, cy-devant St-Vaury, chef-lieu de canton, district de Guéret, département de la Creuse, vient vous féliciter des mesures justes et rigoureuses que vous avés pris contre des scélérats de la trampe la plus inouïe. Grâce à vous la République est encore échappée des mains des conspirateurs, et quelle que soit la forme que les tirans prennent, le génie de la liberté saura déchirer tous les voiles, et les bons citoyens, attachés pour toujours à la Convention sauront bien punir les coupables de quelque masque qu'ils se couvrent, le tems les fera connoître, Robespierre faisait agir trame et intrigue, sa scélératesse était venue à son comble, depuis longtemps il ourdisait cette conjuration secrète qui luy semblait inévitable, mais vous dignes représentants, par la fermeté et l'énergie que vous avés déployée, nous avons été délivrés des maux qu'elle nous préparait.

(124) C 319, pl. 1304, p. 21. Ces adresses d'adhésion à celle de la société populaire de Grenoble ne portent aucune mention marginale. L'adresse de la société populaire n'est pas au carton.

(125) C 319, pl. 1304, p. 22. Aucune mention marginale.